

Le marché des services criminels au Japon. Les yakuzas et l'État

Jean-Marie Bouissou

► **To cite this version:**

Jean-Marie Bouissou. Le marché des services criminels au Japon. Les yakuzas et l'État. Critique
Internationale, Presses de sciences po, 1999, 3 (3), pp.155-174. hal-01010801

HAL Id: hal-01010801

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01010801>

Submitted on 20 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le marché des services criminels au Japon

Les yakuzas et l'État

par Jean-Marie Bouissou

*t*raiter de l'association du crime et de la politique à propos du Japon est périlleux. L'exotisme trop facile des termes et des images – le yakuza tatoué et son petit doigt mutilé ! – peut laisser croire que la réalité qu'ils recouvrent est spécifique. Rappelons donc que ni l'utilisation des gangsters contre le mouvement ouvrier, ni le trucage des marchés publics et la spéculation immobilière soutenus par l'intimidation ne sont des spécialités japonaises – tant il est vrai que *tout système politique et économique constitue un marché potentiel pour des « services criminels »* (impliquant l'usage ou la menace d'une forme quelconque de violence illégitime). Ceux qui en sont les clients veulent soit se procurer des biens (matériels ou autres) en contournant les mécanismes de la régulation en vigueur dans le système, soit régler des conflits en violation du monopole que l'État détient dans ce domaine, soit pallier ses carences dans la distribution des biens de première nécessité.

L'activité de ce marché est conditionnée par trois facteurs : le volume de la demande, l'accessibilité de l'offre et la possibilité laissée aux clients et aux fournisseurs

de faire affaire sans risques excessifs. *La demande* sera d'autant plus grande que les carences de l'État seront importantes et/ou que les règles de la régulation seront arbitraires, complexes et mal acceptées (notamment pour des raisons culturelles). *L'accessibilité de l'offre* dépendra du nombre des prestataires potentiels, de leur degré de visibilité et de familiarité avec leurs clients éventuels, mais aussi de leur niveau d'organisation et d'institutionnalisation, qui réduit les risques pour ces derniers. *Le fonctionnement du marché* sera conditionné par l'état de la législation, la capacité de l'État à la faire appliquer, les moyens disponibles pour rémunérer les fournisseurs et le degré de tolérance de la société. Selon nous, le système politique et économique japonais présente tous les caractères favorables au développement de ce marché, à la seule exception de la carence de l'État dans la distribution des biens matériels de première nécessité.

Par nature, les zones grises se prêtent mal à l'investigation. Au Japon, la timidité des médias ajoute à la difficulté et impose de travailler à partir d'informations éparses. La plupart des ouvrages sur le sujet sont l'œuvre de journalistes qui se sont érigés en dénonciateurs, et la même remarque vaut pour les sites Internet. L'Agence nationale de police publie des Livres blancs annuels très utiles¹ mais elle ne s'intéresse qu'aux infractions constituées, ce qui n'est pas le cas de la plupart de ce que les médias japonais appellent *ankoku jiken* (les affaires clandestines).

Le Japon est à des années-lumière de ces « États malfaiteurs » qu'a décrits Jean-François Bayart (Bayart *et al.* 1997). Mais on est fondé à parler à son propos d'un « État-propriété privée » (Hirose 1998), où des réseaux qui mêlent élus du Parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir depuis 1955, hauts fonctionnaires, financiers et groupes criminels captent une part non négligeable des ressources. L'activité de ces réseaux a pris une ampleur inédite pendant les années d'économie-casino, entre 1985 et 1990. S'ils ne sont pas les seuls responsables de la crise qui a suivi et dans laquelle le Japon est toujours englué, ils ont assurément contribué à vicier les politiques économiques et ont pesé sur le processus de décision aux dépens de l'intérêt national.

Un regard sur l'histoire montrera que la familiarité et la coopération entre les groupes criminels, l'État et l'élite conservatrice ont des racines profondes, comme la légende dorée grâce à laquelle les yakuzas ont longtemps bénéficié d'une certaine tolérance sociale. On analysera ensuite l'offre de services criminels et les transactions qui se déroulent au sein de ce que les Japonais ont baptisé « les quartiers clandestins » (*ankoku gai*). Enfin, on verra s'amorcer une réaction de l'État et de l'opinion qui place aujourd'hui les yakuzas sur la défensive.

Une longue familiarité²

Le mot *yakuza* apparaît sous le shogunat des Tokugawa (1603-1867). Pour mettre un terme à plusieurs siècles d'anarchie sanglante, le nouveau régime enferme la société dans un carcan policier. Les marginaux s'organisent alors autour des *tekiya* (colporteurs) et des *bakuto*, joueurs professionnels auxquels les yakuzas empruntent leur nom³. Ils bénéficient d'une aura romantique de rebelles mais, en réalité, ils coopèrent avec les autorités : en 1740, les chefs des colporteurs reçoivent le titre de contrôleurs des foires avec mission d'y faire la police.

Pendant la guerre civile qui clôt l'ère Tokugawa, certains yakuzas servent le parti impérial et intègrent la nouvelle élite. À l'inverse, des samourais mis au chômage par la fin du régime féodal rejoignent la pègre. Ils forment des bandes de cogneurs mercenaires, fort utiles en ces débuts du capitalisme : de là datent les liens entre le patronat et le milieu. De cette greffe de samourais naît aussi la prétention des yakuzas à être les héritiers du code d'honneur traditionnel, qui enrichit leur légende dorée. De là datent aussi leur « patriotisme » affiché et leur osmose avec la mouvance ultra-nationaliste terroriste. En effet, rêvant de retrouver l'emploi de leurs talents militaires, certains des samourais-yakuzas créent des sociétés secrètes pour pousser à l'expansion coloniale ; la plus connue est la Société de l'Océan noir (*Genyosha*) fondée en 1881 par Toyama Mitsuru. Leurs anciens frères d'armes passés au service du nouvel État ne tardent pas à les employer contre les politiciens libéraux : c'est le début d'une riche tradition d'assassinat politique qui s'est perpétuée après 1945. Les yakuzas épaulent aussi la police contre le mouvement ouvrier. Après les « émeutes du riz » (1918), pour plus d'efficacité, le ministre de l'Intérieur demande à Toyama de fédérer les bandes : la Société de l'Essence nationale du grand Japon (*Dai Nippon kokusui kai*) devient le bras armé du *Seiyukai*, le parti dominant de l'époque. Toyama entre dans le cercle du pouvoir et devient le premier des *kuromaku* (voir plus loin, page 165).

Les yakuzas collaborent aussi à la colonisation. Ils montent des « coups tordus » pour préparer les interventions militaires (1895 : assassinat de la reine de Corée), espionnent et organisent le trafic des matériaux précieux ou stratégiques pour l'armée. C'est là que Kodama Yoshio (1911-1984) et Sasakawa Ryoichi (1899-1995), les grands *kuromaku* d'après-guerre, bâtissent leur fortune et tissent les relations qui feront leur puissance.

1. Les chiffres qui figurent ici proviennent, sauf indication contraire, de ces Livres blancs.

2. Cette partie doit beaucoup au livre magistral de Kaplan et Dubro (1986), pp. 23-145.

3. Il vient d'un jeu de cartes dans lequel l'addition d'un 8 (*ya*), d'un 9 (*ku*) et d'un 3 (*san*) était sans aucune valeur, car elle dépassait juste le total gagnant de 19. Le *yakuza* est donc « le bon à rien », « le perdant », qui le proclame comme un défi.

La défaite et l'Occupation (1945-1952) ouvrent de nouveaux champs d'activité aux yakuzas. Ils s'initient à la drogue avec les GI's et récupèrent la prostitution devenue illégale. Dans les villes incendiées où le cadastre a brûlé, ils se lancent dans le trafic des terrains. Ils suppléent la police disloquée pour affronter le mouvement communiste en plein essor et contrôler les ghettos coréens – se posant ainsi en défenseurs des honnêtes gens contre la lie étrangère. Très vite aussi, la CIA, mal implantée en Asie, remet en selle les ruffians ultra-nationalistes pour qu'ils réactivent leurs réseaux d'espionnage.

Amnistiés en 1952, les politiciens d'avant-guerre font leur retour. Des anciens du *Seiyukai* comme Ono Bamboku (1890-1964) et Kôno Ichirô (1898-1965), dont les accointances mafieuses sont publiques, deviennent des leaders du Parti libéral-démocrate, créé en 1955. L'homme-clé de cette opération est Kishi Nobusuke, un ancien criminel de guerre devenu un protégé de la CIA. Il est secondé par Kodama et Sasakawa, qu'il a connus à la prison de Sugamo. Les deux ultra-nationalistes, réactivés par les services américains, financent le nouveau parti et « persuadent » les élus réticents de s'y rallier. Jusqu'à leur mort (Kodama en 1984, Sasakawa en 1995), ils seront les grandes figures tutélaires des « quartiers clandestins ».

Les années 1955-1960 sont violentes. Le PLD veut abolir les réformes démocratiques de l'Occupation. La mise en place du « modèle japonais » de relations du travail s'accompagne de luttes sociales très dures. Les yakuzas reprennent du service contre manifestants et grévistes. En 1957, Kishi devient Premier ministre. En 1960, débordé par les manifestations, il fait appel à Kodama qui fédère 60 000 ruffians au sein d'un Conseil des organisations patriotiques (*Zen ai kaigi*) pour épauler la police. Le meurtre politique reparait : le président du Parti socialiste et le leader des mineurs du Kyushu en grève sont assassinés, l'épouse du directeur du magazine libéral *Chûô Kôron* grièvement blessée... C'est l'apogée des yakuzas. En 1963, la police en recense 184 000, répartis en 5 200 bandes. Mais les violences ont traumatisé le pays. Kishi doit démissionner. La croissance apaise les luttes sociales. La demande de violence diminue. En 1964, les Jeux olympiques de Tokyo sont le prétexte d'un premier nettoyage. Le nombre des yakuzas tombe à 110 000 en 1978. En réaction, le milieu se concentre : les bandes éparpillées rejoignent peu à peu les « familles ».

D'un point de vue historique, le rôle des groupes criminels organisés pour contrôler les marginaux ou comme exécuteurs des basses œuvres politiques et supplétifs de la police n'a rien d'original. Toutefois, le cas japonais présente quelques caractères spécifiques :

- en recueillant, lors de la destruction du régime féodal après 1868, une partie de l'élite samourai, les groupes criminels organisés ont noué des liens exceptionnellement étroits avec l'appareil de l'État moderne qui se mettait en place ;
- la construction de cet État à marches forcées, sous la pression des étrangers et

sans que les normes culturelles *ad hoc* aient pénétré la société, a créé un traumatisme et engendré « un manque de confiance endémique » (Sommier 1998 : 51), terreau propice à toutes les mafias du monde, sur lequel les yakuzas ont prospéré en jouant les protecteurs du peuple et de la tradition, et en usurpant des fonctions d'intermédiation entre les communautés et l'État. Sur le même terreau s'est développé un clientélisme politique structurel, auquel nous verrons que les yakuzas sont aussi indispensables.

Le positionnement idéologique ultra-nationaliste affiché par les groupes criminels fournit à l'élite conservatrice un alibi commode pour recourir à leurs services.

Dans les années soixante, l'utilité historique des yakuzas comme fournisseurs de violence s'épuise. Mais les liens tissés avec l'État et le patronat leur permettent de se reconvertir : la décennie suivante voit les groupes spécialisés dans le chantage aux entreprises proliférer et les gangs s'engager dans des activités spéculatives auxquelles ils savent « convaincre » banques et maisons de titres de prêter la main. L'existence de dynasties familiales au PLD leur facilite aussi la tâche : le fils de Kôno présidait le parti en 1993-1995 ; et le souci de l'honneur familial peut rendre certains héritiers vulnérables.

Mais le chantage est une explication un peu courte pour la persistance, entre le crime organisé et l'*establishment*, de relations assez étroites pour qu'un connaisseur ne craigne pas d'évoquer à ce propos « tout un monde qui, bien qu'il n'existe guère d'ouvrages sur le sujet, représente *un aspect bien établi de la vie des couches supérieures japonaises* »⁴ (Alletzhäuser 1991 : 307). Ce sont les particularités mêmes du système politique et économique, tel qu'il s'est mis en place au Japon depuis la guerre, qui entretiennent une demande constante pour des services que la pègre est la mieux à même de fournir.

Les fournisseurs : la mouvance mafieuse

La nébuleuse mafieuse japonaise se compose aujourd'hui de quatre éléments inextricablement mêlés : les « groupes violents » (*bôryokudan*), les bandes spécialisées dans le chantage aux entreprises (*sôkaiya*), leurs prolongements économiques et leurs appendices politiques d'extrême droite (*uyoku dantai*).

Groupes violents, maîtres-chanteurs et patriotes professionnels

En 1994, la police comptait 1 460 *bôryokudan*, avec 81 000 membres, dont 48 000 « à plein temps ». La majorité d'entre eux sont liés à trois familles (*kumi*) : Yamaguchi-gumi (23 100 membres), basé à Kobé et présent dans quarante-deux

4. C'est nous qui soulignons.

des quarante-sept préfectures, qui contrôle à lui seul 60 % des entreprises liées à la mafia, Sumiyoshi-rengô (8 000 membres) et Inagawa-kai (7 400). La diminution constante du nombre des bandes va de pair avec le renforcement des trois *kumi*, qui encadrent désormais presque la moitié des gangsters, contre le tiers vers 1980.

L'activité criminelle la plus lucrative des groupes violents est le trafic de drogue (surtout des amphétamines) qui assurerait 35 % de leurs revenus devant le racket (20 %), le jeu (17 %) et la prostitution (13 %). Ils organisent aussi l'offre de travailleurs journaliers pour la construction et les docks (L'Hénoret 1993) et gèrent des circuits d'immigration clandestine (Ventura 1995), qui les fournissent aussi en prostituées asiatiques.

Mais, en dehors de ces activités illégales, les yakuzas ont aussi usurpé une importante fonction sociale. De l'aveu même de la police, en 1989 ils auraient exercé une médiation dans plus de 20 000 litiges civils (affaires de dettes, dommages et intérêts). À l'origine, ils ont profité du fait que l'établissement de l'État moderne pendant l'ère Meiji (1868-1912) n'a pas été accompagné au même rythme par la juridicisation des rapports sociaux. Mais ce rôle se perpétue encore à cause du sous-développement de l'appareil judiciaire et de la très coûteuse lenteur des procédures (Seizelet 1997 ; Rothacher 1993), au point qu'on peut parler d'une véritable carence de l'État. De même, le droit immobilier, qui rend très difficiles l'éviction des locataires et les expropriations, incite à recourir aux bandes spécialisées (les *jiageya*) pour acquérir ou libérer des terrains par l'intimidation.

Pour vendre ces services, les *bôryokudan* sont aisément accessibles. Outre qu'ils sont nombreux, la plupart ont pignon sur rue en qualité d'associations (*dantai*) vouées le plus souvent à « la poursuite de la voie chevaleresque » (*ninkyô dô no tsuikyû*). À ce titre, ils ont une raison sociale, un siège⁵ et des bureaux locaux qui portent leur plaque ; leurs membres distribuent des cartes de visite au nom du groupe.

Les *sôkaiya* sont les professionnels du chantage aux entreprises mais ils leur vendent aussi des services : ils se louent pour étouffer toute contestation dans les assemblées générales d'actionnaires. À l'origine, ils travaillaient à l'écart des *bôryokudan*, en petits groupes, parfois seuls. Mais quand les yakuzas ont pénétré dans les réseaux de la spéculation, comme on le verra plus loin, ils sont devenus demandeurs de toute espèce d'informations leur permettant d'avoir barre sur les acteurs économiques ; et les deux mondes se sont rapprochés jusqu'à être difficiles à distinguer. On comptait plus de 8 000 *sôkaiya* en 1982, quand une loi a été votée contre eux. Ils ne seraient plus que 1 500. Mais ils sont toujours en contact avec environ 80 % des entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 milliards de yens, et 40 % admettent leur verser des fonds – bien que ce soit un délit (Delfs 1991 ; Sommier 1998 : 57 ; *Yomiuri* 25 août et 15 novembre 1994).

Les *uyoku dantai* sont les groupes violents d'extrême droite. La police en recense 1 400 (20 900 membres). 820 sont des « partis » enregistrés au ministère de

l'Intérieur, selon lequel 40 % seraient des émanations directes des *bōryokudan* (Sommier 1998 : 121). Présents jusque dans les petites villes, ils constituent une menace quotidienne pour tous ceux qui affichent des idées « déviantes ». Ils font profession de défendre l'Empereur et l'honneur national, et de dénoncer la corruption. Depuis 1946, une trentaine de meurtres et d'innombrables campagnes d'intimidation contre les médias et les intellectuels leur sont imputables (Seizelet 1990), comme celle qui a visé le grand quotidien libéral *Asabi* en 1987 (un mort). Leur tactique favorite consiste à harceler leurs victimes au moyen de camions surmontés de haut-parleurs qui hurlent dénonciations et insultes. Leurs cibles sont à gauche, notamment le syndicat des enseignants (*Nikkyōsō*), qui se trouve être aussi la bête noire du PLD.

Comme les *bōryokudan*, ces patriotes professionnels sont faciles à contacter dans tout le Japon. Pour prix de leurs services, ils sont habilités à recevoir des contributions politiques, comme n'importe quel parti. Ils font aussi chanter les politiciens conservateurs, mais en leur épargnant généralement la violence.

Les tentacules économiques

On appelle *kigyō shatei* (« entreprises frères de sang ») les entreprises créées par les *bōryokudan*. En 1982, la police en recensait 21 000. Les trois-quarts sont des boîtes de nuit et des « saunas », ou des officines de colportage. La prostitution a aussi mené les yakuzas vers l'hôtellerie et le tourisme, *via* les sex-tours en Asie. Leur capacité inégalable à recouvrer les créances les a introduits dans le prêt à la consommation (2 476 officines) et les services financiers. Comme aux États-Unis, ils sont présents sur les docks, dans les transports et le show-business. Les *jiageya* leur ont ouvert l'immobilier, la construction (2 156 entreprises) et les loisirs dévoreurs d'espace comme le golf⁶. Des statistiques de 1998 sur les 279 plus grandes *kigyō shatei* confirment l'importance de la construction et de l'immobilier (33 %), des services financiers et de l'assurance (20 %), devant les « loisirs » (18 %), les transports (5 %) et la gestion des déchets (5 %).

Comme pour l'« arbitrage » des contentieux civils, les yakuzas pallient parfois à leur manière les carences du système économique au regard de besoins légitimes, notamment pour le prêt à la consommation : une réglementation malthusienne et le manque de recours légal efficace contre les débiteurs ont longtemps dissuadé les banques de s'y lancer, alors que la croissance stimulait l'appétit de consommation.

Les yakuzas sont présents dans le secteur financier par le biais des fonds spéculatifs appelés *shite shyudan* tels que Kōshin (Inagawa-kai) ou Cosmopolitan (Yamaguchi-

5. Celui du Yamaguchi-gumi est au 4-3-1 Shinohara Honmachi, Nada-ku, Kobé.

6. Les golfs sont aussi un moyen idéal pour encaisser le produit des chantages (l'adhésion coûte des millions de yens) et pour rencontrer discrètement politiciens et banquiers.

gumi). Le ticket d'entrée coûte des millions de dollars, et des politiciens figurent parmi leurs membres. Ils savent « convaincre » les maisons de titres de les aider à rafler en sous-main certaines actions, qu'ils obligent ensuite l'entreprise visée à racheter au prix fort. Apparus vers 1970, en l'absence de toute surveillance des opérations boursières, ils attaquent des proies de plus en plus grosses : en 1983, le premier groupe de presse japonais (Yomiuri) est la cible d'un raid soutenu par Sasakawa ; le premier ministre Nakasone doit intervenir (Alletzhauser 1991 : 294-302). Les *shite shyudan* prospèrent ensuite dans la spéculation effrénée des années 1985-1990. Kôshin lance contre la société d'agro-alimentaire Fujiya la plus grosse OPA sauvage jamais tentée, puis s'attaque à Tôkyû Dentetsu (chemins de fer et grands magasins) avec le soutien des deux prestigieuses maisons de titres Nomura et Nikko (Alletzhauser 1991 : 312-314) et celui du « parrain » Ishii Susumu (Inagawa-kai), auquel les deux établissements n'hésitent pas à avancer des centaines de millions de yens pour cette opération.

Les organisations susceptibles de fournir des services criminels apparaissent ainsi fortement organisées et assez aisément accessibles – deux conditions propices au développement d'un marché actif.

Au marché : les « quartiers clandestins »

Ankoku jidai (les quartiers clandestins) est le terme qui désigne l'univers interlope où politiciens, mafieux, financiers et hauts fonctionnaires – une dizaine de milliers de personnes au total⁷ – échangent leurs services. Là se font les « affaires clandestines » (*ankoku jiken*). Elles ont un aspect économique : spéculation et escroquerie ; un aspect politique : trafic d'influence et financements occultes ; un aspect violent : chantage, intimidation, voire assassinat. Ces trois ingrédients se mêlent en proportions variables dans des manipulations dont la plupart relèvent d'une zone grise du droit, à la faveur des lacunes d'une législation sur laquelle il faut s'interroger.

Marchandises et acheteurs

Dans tous les pays, la vente d'influence est un moyen de financer les activités politiques. Elle est particulièrement développée au Japon à cause du contrôle étroit qu'exerce l'État sur l'économie et des pratiques clientélares qui entraînent à la fois un volume exceptionnel de travaux publics (10 % du PIB) et un coût très lourd de la vie politique (Bouissou 1995). Un député PLD a besoin chaque année d'environ 300 millions de yens (13,5 millions de francs). L'essentiel provient de ce que le droit français qualifierait de trafic d'influence, et particulièrement de trois secteurs (le BTP, les banques et l'immobilier) où les yakuzas sont le mieux implantés et qui ont été responsables de la folle inflation des actifs entre 1985 et 1990, prélude à la crise qui ravage l'économie japonaise.

Dans cette sorte d'échange, les manquements aux « contrats » ne sont pas susceptibles de recours judiciaire. Si des moyens comme l'arbitrage des *kuromaku* (voir p. 165) ne suffisent pas pour assurer l'« honnêteté » des transactions, il faut que les parties puissent recourir comme garantie ultime à une « force publique ». Ce sont les *bōryokudan* qui assument cette fonction. En l'état actuel d'un système qui se finance principalement par la vente d'influence, il importe donc que leur existence soit tolérée.

Le marché de la violence a décliné mais pas disparu. Dans les entreprises, l'intimidation des contestataires se pratique encore, et le sous-développement judiciaire incite toujours à confier certains contentieux aux yakuzas. Plus généralement, toute l'économie administrée repose sur le contrôle de la « concurrence excessive » ; quand les pressions administratives n'y suffisent pas, on peut user d'autres moyens, notamment pour faire respecter les arrangements touchant aux énormes marchés de travaux publics (Kuji et Yokota 1997).

Si la mobilisation à grande échelle des yakuzas et des patriotes professionnels par le gouvernement appartient au passé, l'épisode récent des Senkaku (1996) montre que certains au PLD continuent à les utiliser pour des « coups tordus »⁸ ou – à l'instar de feu Tanaka Kakuei (Fujiwara 1984) – à titre personnel. En 1991 encore, le quotidien *Mainichi* a pu révéler que Mitsuzuka Hiroshi, un des quatre grands chefs de clan, avait sollicité un gangster pour empêcher la publication d'un livre gênant (Delfs 1991). Si l'on n'assassine plus, les violences contre l'opposition n'ont jamais complètement cessé : en 1996, le gouverneur de Tokyo, bête noire des promoteurs, a reçu un colis piégé. Dans la vie politique locale, le harcèlement téléphonique, la dégradation de véhicule, le tabassage et les coups de feu d'intimidation sont des risques bien réels pour les gêneurs⁹, même si les brutalités physiques graves restent peu nombreuses.

La spéculation relève aussi du marché de la décision politique. Depuis les années cinquante, la croissance japonaise a reposé sur un système où l'État obligeait les banques à fournir des fonds très bon marché à l'industrie et verrouillait la Bourse contre l'intrusion d'éléments étrangers, pour empêcher que ce jeu ne soit troublé. Le coût très faible de l'argent, matière première de la spéculation, combiné à l'étroitesse du marché permet de provoquer à la Bourse des fluctuations rapides et massives. Le fait que quatre maisons de titres seulement assurent l'essentiel des

7. C'est le nombre des possesseurs d'un « compte privilégié » (*VIP kōza*) dans la grande maison de titres Nomura (Hirose 1997 : 19-20). De tels comptes existent aussi dans les autres maisons. Leurs titulaires sont remboursés des pertes qu'ils peuvent subir. En posséder un dénote une influence qui n'est pas attachée à la seule richesse.

8. Les rochers Senkaku sont revendiqués à la fois par Tokyo, Pékin et Taïpeh. En 1996, un *uyoku dantai*, soi-disant locataire des lieux, rallume la querelle en y reconstruisant un phare. Le premier ministre Hashimoto, nationaliste avoué, le couvre face aux protestations chinoises, sans reculer devant de violents affrontements.

9. Observations personnelles de l'auteur pendant son séjour à Fukuoka (1984-1990).

transactions y aide aussi beaucoup. Vu le contrôle tatillon que le ministère des Finances sait exercer par ailleurs, le champ libre laissé à ces manipulations apparaît comme une rémunération consentie au secteur financier pour sa contribution aux objectifs de l'État. Il en est de même pour la tolérance envers les formes les plus sauvages de prêt à la consommation, dont les banques profitent (en finançant en sous-main des officines) au même titre que les yakuzas.

Ces derniers sont employés pour faciliter les transactions : récupérer les créances, intimider les parties lésées... Mais, comme on l'a vu, ils n'ont pas été longs à entrer sur le marché pour leur propre compte, tout comme les politiciens. Dès les années soixante-dix, les spécialistes savent à quel ténor du PLD profitent les hausses subites de certains titres à l'approche d'échéances coûteuses (élections ou congrès du parti) ; les politiciens profitent aussi de leur influence sur le ministère des Finances pour parasiter les transactions en monnayant autorisations et arbitrages (Alletzhauser 1991 : 312). Après 1980, les « comptes privilégiés » entrent dans la panoplie du financement pour le tout-venant des élus, et certains participent aux fonds spéculatifs *shite shyudan*. Compte tenu de la tolérance dont ces derniers ont bénéficié au même titre que les établissements financiers *bona fide*, on peut avancer à leur propos la même hypothèse : inextricablement mêlée au chantage, il s'agit, là aussi, d'une forme de rémunération indirecte consentie au crime organisé.

Le libre jeu du marché : laissez faire, laissez passer

Dans la mesure où tous ces services sont nécessaires au fonctionnement du système, leur marché doit opérer sans obstacle. À cette fin, le refus de légiférer s'est longtemps combiné avec le laxisme de la jurisprudence et l'attitude ambiguë de la police.

Le trafic d'influence n'est pas un délit en droit japonais. À condition de les déclarer, un élu peut légalement encaisser des « contributions » pour agir comme intermédiaire dans un marché, voire pour poser des questions à la Diète (jurisprudence de l'affaire des filateurs de soie : 1985-1992). Le Code pénal connaît la corruption (art. 197), mais une jurisprudence très restrictive ne la retenait ordinairement que si celui qui avait reçu l'argent était celui dont la décision relevait formellement. Et quand l'indignation publique poussa malgré tout à condamner Tanaka Kakuei dans l'affaire Lockheed (1976)¹⁰, la Cour suprême se garda de rendre un arrêt définitif avant sa mort (1993).

Même laxisme dans les affaires financières. Quand les yakuzas se sont lancés dans le prêt à la consommation à la fin des années soixante, ils pratiquaient des taux allant jusqu'à 100 %. Les suicides de débiteurs créèrent un scandale qui contraignit le législateur à prendre quelques mesures, mais des taux de 25 % à 40 % restent légaux

10. L'affaire s'était passée quand Tanaka était Premier ministre (1970-1972). Mais le contrat litigieux avait été signé par le ministre des Transports (un homme de son clan au sein du PLD).

(*Newsweek*, 11 janvier 1999) et la police se refuse toujours à intervenir contre les recouvrements brutaux au motif qu'il s'agit d'affaires privées. Quant au laxisme qui préside aux transactions boursières, il a été illustré jusqu'à la caricature par l'affaire Recruit (1989). Avant son entrée en Bourse, cette société proposa secrètement à une centaine d'élus des paquets d'actions et des « prêts » pour les « acheter », avec la promesse d'une plus-value de 30 % à la première cotation. Rien n'était punissable ; l'opinion dut se contenter de la condamnation pour corruption de trois boucs émissaires convaincus d'avoir pris, en retour, des décisions favorables à Recruit.

Concernant les *uyoku dantai*, si « l'atteinte à la réputation d'autrui » et « l'intimidation » constituent bien un délit, il n'est pas punissable en l'absence de dommage attesté. Il s'agit de protéger la liberté d'expression mais, en fait, cela permet aux engins hurlants des pseudo-patriotes d'envahir une ville, comme à Nagasaki pendant des mois en 1989-1990, pour assiéger une mairie dont ils ont « condamné » le titulaire, sans que la police fasse quoi que ce soit, sinon pour empêcher le contact physique entre les attaquants et leurs victimes.

On a souvent écrit qu'il existerait un compromis implicite, voire une certaine « cordialité » (Ames 1981), entre la police et les yakuzas, qui s'abstiendraient des formes de criminalité les plus antisociales (attaques à main armée) et assureraient une manière d'ilotage pour discipliner les petits voyous en échange de la tolérance pour leurs activités traditionnelles (par exemple : *Asabi*, 20 juin 1992). La police s'en défend en soulignant le nombre des gangsters interpellés : 20 000 à 25 000 par an dans les années quatre-vingt, soit un yakuza sur quatre, dont le tiers étaient ensuite incarcérés ; près de 13 000 gangsters se trouvaient en permanence sous les verrous (Johnson 1997 : 50). Mais, à cette époque où la police arrêtait plus de 11 000 membres du Yamaguchi-gumi par an, le ministère des Finances aurait sollicité l'aide de la « famille » pour contrer l'infiltration du groupe rival Inagawa-kai dans les établissements de crédit mutuel de la région de Tokyo (Takano 1985)... Les yakuzas sont trop nécessaires au système économique et politique pour que la ténacité réelle des policiers puisse prévaloir contre la logique qui leur assure droit de cité.

Les régulateurs du marché : les *kuromaku*

Pour réguler les échanges, les quartiers clandestins ont légitimé la violence des *bōryōkudan* ; mais elle ne peut être qu'un dernier recours. Par ailleurs, l'impossibilité de contacts trop ouverts entre les parties prenantes implique l'usage d'intermédiaires. Ces deux fonctions étaient dévolues aux *kuromaku* (les couvertures noires). Ce terme fait référence aux manipulateurs cagoulés des marionnettes du théâtre *bunraku*. Il désigne les grandes figures tutélaires qui assurent l'interface entre mafieux et notables. Stratèges ou cautions indispensables aux grandes machinations politico-financières, ils sont aussi les arbitres, ceux qui « ont le dernier mot » (*gyujiru*). Leur influence s'étend jusque sur les opérations économiques les plus

légales. C'est ainsi qu'en 1971, Kodama et le *sôkaiya* Kijimari Kiya servent d'intermédiaires dans la fusion des banques Dai Ichi et Nihon Kangyô, d'où sort Dai Ichi Kangyô – un établissement qui jouera ensuite un rôle majeur dans toutes les manipulations spéculatives des mafieux (*Yomiuri Shimbun shakai bu* 1998).

La catégorie « entrepreneurs politiques d'extrême droite » (*uyoku no seishô*) a fourni les deux parrains emblématiques de l'après-guerre : Kodama et Sasakawa. Présents dès la création du parti gouvernemental, chefs d'orchestre de la mouvance extrême droite/yakuzas dans les années de violence, membres reconnus de l'internationale du renseignement et du trafic d'influence¹¹, ils ont été incontournables jusqu'à leur mort. On peut y ajouter le discret Tanaka Seigen, un ancien communiste devenu l'homme-clé des réseaux pétroliers japonais (Tanaka 1993).

Viennent ensuite les politiciens qui « organisent » le marché des travaux publics. Le lecteur connaît déjà Tanaka Kakuei, dont le clan contrôle la « tribu de la construction » au sein du PLD (et les énormes contributions versées par le BTP) depuis la fin des années soixante. Premier ministre en 1972-1974, il est ensuite frappé par le scandale Lockheed (1976). Son bras droit Kanemaru Shin, dit *Dangô no motojime* (le Roi des marchés arrangés) prend le relais. Les deux hommes ont été les faiseurs de rois au PLD entre 1972 et 1993, année de la chute de Kanemaru.

Les hommes d'affaires détiennent les moyens techniques de la spéculation. Ils ont aussi des liens privilégiés avec la haute administration. Ils sont liés à elle et aux politiciens par une endogamie qui a créé de puissantes parentèles (Hirose 1997 : 33, 104, 156-169, 300-305...). On peut citer Satô Shigeru, PDG de Kawasaki Teitoku, cœur du groupe Kawasaki, surnommé *Yamin no Nishigin sôsai* (le Président caché de la Banque du Japon) ; Kobari Rekiji, PDG de Fukushima Kôtsu, maître de la spéculation immobilière dans l'ombre de Tanaka Kakuei ; et surtout les deux Tabuchi – Setsuya et Yoshihisa – qui se sont succédé entre 1978 et 1991 à la présidence de la maison de titres Nomura, dont Alletzhäuser a montré comment on la retrouve dans toutes les grandes manipulations spéculatives.

Quant à la composante mafieuse, elle est représentée par Ishii Susumu, que nous avons rencontré plus haut, et par le *sôkaiya* Kijimari Kiya, associé de Kodama et éditeur de la revue « de gauche » *Gendai no me* (L'Œil de notre époque), très redoutée des entreprises (Hirose 1997 : 30).

À l'exception des Tabuchi, tous ces puissants sont décédés entre 1984 et 1996 et leurs successeurs putatifs sont aujourd'hui aux prises avec la justice ou autrement en difficulté. Ozawa Ichirô, bras droit de Kanemaru, a dû quitter le PLD en 1993 et préside aujourd'hui le petit Parti libéral. Les deux Tabuchi sont inculpés, tout comme l'associé de Ishii, le spéculateur mafieux Kotani, chef du groupe Kôshin, et l'héritier de Kijimari, le *sôkaiya* Koike Ryuichi. L'ère des grands *kuromaku* semble close, ce qui pose des problèmes de régulation redoutables à tout le système des « échanges clandestins ».

Une cause majeure est l'éclatement de la bulle spéculative en 1990, et l'étendue des dommages économiques et politiques qui ont suivi. Les rapports entre les yakuzas, l'élite conservatrice et la société se sont tendus à l'occasion d'une série de scandales, qui ont étalé au grand jour leur pénétration multiforme jusqu'au centre du système. L'opinion a découvert avec stupeur que le crime organisé au cœur du système financier provoquait des dégâts macro-économiques majeurs. Les partenaires étrangers de Tokyo s'en sont aussi alarmés. Sous cette double pression, il est devenu beaucoup plus difficile pour le PLD de protéger des prestataires de services dont le coût se révélait exorbitant, et qui constituent désormais une menace pour son maintien au pouvoir.

Vers une réaction de l'État

Depuis 1990, la crise financière a fait autant de dégât au Japon que la Seconde Guerre mondiale : 16 % de la richesse nationale aurait été détruite (Kikkawa 1999). Les mauvaises créances bancaires avoisineraient 100 000 milliards de yens (4 500 milliards de francs). 40 % de cette somme – autant que le PIB de la Corée du Sud avant la crise asiatique – seraient imputables à des prêts consentis à des entreprises liées aux yakuzas (*Business Week*, 29 janvier 1996). Jusqu'alors, les revenus de ces derniers étaient estimés entre 1 300 et 7 000 milliards de yens (0,3 % à 1,5 % du PIB). D'un coup, ces chiffres apparaissent sans aucun rapport avec la réalité. La presse stigmatise la « dépression-yakuzas » et poursuit avec une vigueur inédite les scandales qui dévoilent crûment l'étendue des liens entre la mafia et l'*establishment*¹².

L'image des yakuzas dans le public a commencé à se dégrader dans les années soixante-dix avec les drames provoqués par le crédit sauvage à la consommation. Puis la modernisation a peu à peu éclairé les « bandits chevaleresques » d'un jour nouveau. Le terme « yakuza » a pris une tonalité péjorative ; aujourd'hui, il évoque aux yeux du grand public un groupe de ruffians provinciaux minables et dangereux, arborant costumes voyants et cheveux permanentés. Des cinéastes comme Takeshi Kitano (1994 : *Hannabi*) ou Itami Juzo (1992 : *Minbô no onna*)¹³ osent les montrer cruels et veules (Schilling 1996). La violence de leurs réactions (Itami est défiguré en 1992 ; il se suicide en 1997) leur aliène encore davantage l'opinion. La peur recule : des habitants manifestent contre l'installation de bureaux de gangs dans leur immeuble, des parents d'enfants tués accidentellement dans des fusillades entre yakuzas réclament des dommages et intérêts (*Asabi*, 10 décembre 1997).

11. Dans l'affaire Lockheed, c'est à Kodama que l'avionneur américain Lockheed s'adresse pour répartir les pots-de-vin au sein du PLD. Pour sa part, Sasakawa a travaillé avec le frère du président George Bush.

12. Le lecteur intéressé trouvera une analyse des « affaires » les plus significatives sur le site du CERI

<http://www.ceri-sciencespo.com>

13. « La femme de la loi anti-yakuza » : une avocate défend un hôtel contre les tentatives d'extorsion d'un gang.

Les yakuzas sont aussi victimes de la mondialisation. Ils se trouvent mêlés aux conflits économiques avec les États-Unis quand Toyota les mobilise de manière voyante lors d'une assemblée générale d'actionnaires pour faire taire le raider américain « T. Boone » Pickens, qui prétendait obtenir un siège au conseil d'administration (1993), puis quand Washington s'en prend aux frais exorbitants sur les docks japonais, chasse gardée des gangs (1998). Médias et best-sellers américains ont alors beau jeu d'ameuter leurs lecteurs contre « l'invasion des yakuzas » à Hawaï et en Californie. Le Sénat se saisit du problème (US Senate 1993) ; le FBI fait chorus en dénonçant l'archipel comme un paradis du blanchiment de l'argent... Et quand Washington exige que Tokyo normalise le fonctionnement de la Bourse pour que les investisseurs étrangers puissent y opérer en sécurité, ce sont encore les yakuzas qui sont mis en cause.

La contre-offensive de l'État...

En mai 1991, le PLD a voté la « Loi anti-yakuzas »¹⁴, en dépit des manifestations des gangsters, qui défilaient au nom de la liberté d'association. Ce texte habilite les commissions régionales de sécurité à désigner comme *bōryokudan* certaines associations, notamment celles dont plus de 12 % des membres ont un casier judiciaire. Toutefois, les *bōryokudan* ne sont pas mis hors la loi. La loi interdit seulement – et non sans ambiguïté – à leurs membres quinze types d'activités tels que recouvrer des dettes, demander des « contributions » ou arbitrer certains litiges civils. En cas d'infraction, la police émet « une injonction de cesser » ; seule la récidive est punissable. En même temps, une campagne nationale pour l'élimination des *bōryokudan* a été lancée, et des centres de conseil ont été créés pour les citoyens aux prises avec les gangs et pour les gangsters désireux de se réinsérer.

Renforcée en 1993 et 1997, la loi a eu des effets mitigés, ne serait-ce qu'à cause du délai d'un an offert aux gangs avant son entrée en vigueur, amplement suffisant pour se reconvertir en fondations ou en sociétés anonymes. Vingt-sept groupes, rassemblant environ les deux tiers des yakuzas, ont été désignés comme *bōryokudan*. Entre 1 000 et 1 500 « injonctions de cesser » sont émises chaque année – un chiffre modeste au regard des 20 000 interventions attribuées aux gangs dans des litiges civils. En 1996, les centres de conseil ont reçu plus de 33 000 appels – ce qui révèle combien les gangs sont intégrés au tissu social. Le nombre des yakuzas a diminué (4 900 de moins en 1994-1995), mais cela dure depuis trente ans, et la tendance s'est inversée en 1996 (600 de plus). La police fait état de l'autodissolution de centaines de bandes (218 en 1996), mais il s'agit de groupes minuscules (7 membres en moyenne) ; elle revendique plus de 33 000 arrestations de gangsters en 1996, mais pour les yakuzas « à plein temps », elles sont tombées de 25 000 en 1985 à moins de 12 000 aujourd'hui... Au total, il semble que la loi ait surtout accéléré la tendance du crime organisé à se concentrer et à s'intégrer toujours mieux dans l'économie légale.

D'autres mesures ont été prises. Pour ratifier la convention de l'ONU contre le trafic de drogue (1990), le gouvernement a dû faire voter une loi contre le blanchiment (1991). Une Commission de surveillance de la Bourse a été créée en 1993 et le délit d'initié est entré dans le droit. La loi anti-*sōkaiya* de 1982 a été renforcée en 1997 et appliquée avec une vigueur inédite, avec l'inculpation de grandes figures du milieu comme Koike Ryuichi, et de responsables de firmes prestigieuses, à commencer par Nomura (le texte punit aussi celui qui cède au chantage). Les *uyoku dantai* ont été visés par un texte contre le harcèlement sonore. Les promotions de l'École de la magistrature ont été augmentées de 450 à 700 élèves (1991), en signe d'une volonté de remédier à cette impéritie du système judiciaire qui favorise tant l'activité des yakuzas.

... et ses limites

Toutefois, la réticence du PLD à porter résolument le fer dans la plaie est manifeste. Les promotions de juristes restent bien maigres pour pourvoir à la fois la magistrature et le barreau dans un pays de 127 millions d'habitants, et les 200 employés de la Commission de surveillance de la Bourse sont bien peu nombreux par rapport à leurs 3 000 homologues américains. À l'instar de la loi anti-*bōryokudan*, les textes restent timides. Les *sōkaiya* ne sont passibles que d'une amende de 3 millions de yens (135 000 F) au maximum, soit 0,023 % des gains illicites reprochés à Koike ! (Kobayashi, 1998). Les banques, qui avaient été « invitées », sans grand succès, à ne pas aider à la métamorphose des *bōryokudan* en sociétés anonymes (*Yomiuri*, 10 février 1992), n'ont obligation de signaler que les dépôts suspects supérieurs à 10 millions de yens (450 000 F), sans véritable sanction en cas de manquement. Quand le PLD a examiné le projet de loi contre les *bōryokudan* préparé par l'Agence de police, il a supprimé les dispositions qui prévoyaient de confisquer leurs revenus illicites (Rothacher 1993 : 11). Il refuse aussi obstinément d'interdire à ses élus d'agir comme intermédiaires rémunérés¹⁵. Même s'il faut incriminer aussi la résistance de nombreux lobbies¹⁶ et de l'opinion contre toute mesure autoritaire, il est clair que le parti gouvernemental entend préserver le système de trafic d'influence généralisé qui le sert si bien, et les pourvoyeurs de la violence nécessaire à son fonctionnement.

De leur côté, les magistrats semblent plus déterminés. En 1993, « le roi » Kanemaru est tombé pour fraude fiscale ; à sa suite, le milieu des travaux publics a été

14. *Bōryokudanin ni yoru futōnakōi na bōshi nadoni kansuru bōritsu* (Loi pour la prévention des actes injustifiés par les membres de groupes violents). On en trouvera une analyse détaillée sur le site Internet du CERI (adresse note 12).

15. Le 26 mars 1998, le comité d'éthique du PLD a rejeté toute interdiction en arguant que cela « restreindrait l'activité politique normale » (Jameson 1998 : 5).

16. Le lobby des groupes religieux, craignant un précédent, a fait pression avec succès contre une éventuelle interdiction de la secte Aum, responsable des attentats meurtriers au sarin dans le métro de Tokyo en 1995.

secoué par une série de poursuites qui ont acculé deux gouverneurs à la démission. En 1994, un député a été accusé de corruption pour être intervenu en sa seule qualité de membre influent du PLD afin d'éviter une sanction administrative à une entreprise, ce qui pourrait faire évoluer radicalement la jurisprudence. On a fait quelques exemples parmi les députés spéculateurs trop engagés dans les *shite sbyudan* (l'ancien ministre Inamura Toshiyuki en 1990) ou mal protégés (Arai Shôkei, député de Tokyo, se suicide en février 1998). Les magistrats utilisent les poursuites fiscales pour pallier les insuffisances du Code pénal : c'est ainsi qu'ils ont fait tomber Inamura, puis Kanemaru. Nombre de personnalités hier intouchables sont aujourd'hui inculpées, comme le spéculateur Kotani et le bras droit de Sasaki (The Economist, 11 juin 1994).

Mais les magistrats sont tenus de près par le pouvoir politique (Ramseyer et McCall 1993 : 161-181). Ils semblent surtout jeter des boucs émissaires en pâture à l'opinion, et c'est à juste titre que, la veille de son suicide, Arai protestait devant la presse : « Pourquoi moi ? des centaines d'autres en font autant ! » (The Nikkei Weekly, 23 février 1998). La réponse unanime des médias fut que la vieille garde du PLD se débarrassait d'un jeune loup trop irrespectueux. De même, la chute de Kanemaru s'explique par les luttes internes du parti. Trois mois plus tôt, son poulain Ozawa Ichirô avait été battu par Obuchi Keizô (l'actuel Premier ministre) pour le contrôle du principal clan du parti. Le lecteur se souvient que Kanemaru était le grand *kuromaku* des travaux publics. L'offensive judiciaire dans le milieu du BTP qui suivit sa chute s'explique surtout par la volonté des vainqueurs d'en prendre le contrôle, alors qu'Ozawa quittait le PLD. Dans ces deux cas – on pourrait en citer d'autres – le zèle des magistrats a été instrumentalisé dans les luttes de pouvoir au sein du parti gouvernemental, et ils ne s'en sont pris finalement qu'aux vaincus.

De son côté, la mafia a posé les limites de ce qu'elle est disposée à accepter. Les parrains ont promis d'observer la loi anti-*bôryokudan* « sans la moindre intention de s'opposer à l'État » (Yomiuri, 11 avril 1992), mais ils ont clairement signifié qu'ils ne lâcheraient rien des gains réalisés à l'époque de la bulle. En 1992-1993, deux cadres de banques qui tentaient de récupérer des créances sur des sociétés mafieuses ont été assassinés, ainsi que le cadre chargé des relations avec les *sôkaiya* à Fuji-Film ; vingt-quatre autres attentats ont été perpétrés contre des cadres supérieurs, des PDG ou leurs familles. Guère impressionnés par les clameurs, les yakuzas contribuent aujourd'hui à entraver le règlement de la crise financière. Ils font obstacle à la récupération des créances en se louant pour empêcher la saisie des biens hypothéqués. Après avoir fait flamber la spéculation immobilière, ils poussent le marché à la baisse pour rafler les biens dévalués. Qu'ils opèrent souvent pour le compte de partenaires ayant pignon sur rue (Itô 1997) atteste leur collusion persistante avec le monde des affaires.

Pourquoi en serait-il autrement ? Depuis le début de la crise financière en 1990, le gouvernement refuse toujours d'obliger les banques à faire la lumière sur leurs bilans sinistrés, par peur de nouveaux scandales. Cette attitude a nourri la défiance des investisseurs et la colère des contribuables-électeurs, qui refusaient de solder la faillite, et a fait perdre huit ans, pendant lesquels le pays a plongé dans la récession. Mais elle a envoyé un signal très clair aux quartiers clandestins : les affaires continuent. En octobre 1998, le PLD a enfin réussi à voter un plan de sauvetage de 60 000 milliards de yens (2 700 milliards de francs) d'argent public pour renflouer les banques. On peut dire que c'est le prix à payer pour la survie des quartiers clandestins. La lutte pour le contrôle du BTP s'est terminée par un match nul : en janvier 1999, le Parti libéral d'Ozawa s'est allié avec le PLD d'Obuchi – et comme les travaux publics sont un élément-clé de leur stratégie pour les législatives à venir d'ici novembre 2000, le zèle de la justice semble retombé...

Il serait peut-être exagéré de parler, à propos des quartiers clandestins japonais, de cette « structure occulte et collégiale de pouvoir qui [...] contrôle le détenteur officiel de celui-ci » dont Jean-François Bayart fait l'un des six critères de la criminalisation du politique (Bayart *et al.* 1997 : 47-48) ; mais on peut affirmer qu'il y a bien là une structure, dont font partie la plupart des politiciens influents du parti gouvernemental, qui *entoure* le détenteur officiel du pouvoir. On ne peut pas affirmer que toutes les affaires clandestines seraient « considérées comme criminelles par le droit international » ; mais beaucoup seraient *répréhensibles* à des degrés divers dans les autres pays développés. Il n'y a pas « privatisation de l'usage légitime de la violence » au service des affaires clandestines, mais il y a *tolérance d'une violence privée* comme régulateur ultime d'échanges indispensables au système politique et économique. Enfin, « l'importance macro-économique » de ces activités a été pleinement mise en lumière par la crise financière qui ravage le Japon depuis 1990.

Si le marché des services criminels a pris un tel développement, c'est que le processus de mise en place de l'État moderne à l'ère Meiji et les particularités du système engendré par le règne sans partage du PLD y ont été particulièrement propices. La demande est entretenue par le contrôle étroit que l'État maintient sur l'économie au moyen d'une réglementation souvent arbitraire, et par le trafic d'influence généralisé qui en découle, auquel les yakuzas apportent la violence « légitime » dont il a besoin en dernier recours. Il faut y ajouter la carence de l'État dans la distribution de ce bien de première nécessité qu'est la justice, et un certain déficit de culture démocratique qui alimente encore le marché de la violence politique. L'offre est assurée par la dissémination très large des groupes criminels, leur visibilité quasi institutionnelle jusqu'au niveau des quartiers, et un degré d'organisation très rassurant pour leurs clients. Enfin, le bon fonctionnement du marché a longtemps été soutenu par les lacunes de la législation, le laxisme de la

jurisprudence, une certaine tolérance sociale liée à la légende dont les yakuzas avaient su s'entourer, et une connivence idéologique entre les patriotes professionnels mafieux et l'aile droite du PLD.

Dans le contexte actuel, un point mérite une attention toute particulière : le mode de rémunération des prestataires de services. Outre le paiement cash et la tolérance consentie aux activités « privées » des yakuzas, il repose sur l'extorsion quasi institutionnalisée des *sôkaiya*, mais aussi sur l'accès des groupes criminels aux formes de rémunération indirecte consenties par l'État aux organismes financiers, comme les manipulations boursières. C'est ainsi qu'ils ont pu jouer un rôle majeur dans les années d'économie-casino et dans la crise qui a suivi, dont les répercussions se font sentir à l'échelle mondiale.

Cette crise a provoqué un sursaut de l'État. Mais il est très difficile de briser la relation entre acheteurs et fournisseurs de services criminels. Les changements en cours dans le système économique (dérégulation) et politique (réforme du mode de scrutin contre le clientélisme) sont de nature à diminuer la demande. Mais, en démocratie, tout service criminel acheté procure au fournisseur un moyen de chantage qui pérennise la relation et pousse le client à demander de nouveaux services, ne serait-ce que pour la rentabiliser. C'est pourquoi le tarissement de la demande et la répression de l'offre ne suffiront pas à démanteler les « quartiers clandestins ». Il faudrait aussi rompre les liens du chantage. Mais, en dernier ressort, celui-ci ne peut être éliminé sans que soient révélés les faits dont la dissimulation est sa raison d'être. Le coût en serait assurément dévastateur pour l'élite au pouvoir.

Bibliographie

- ALLETZHAUSER (Al), 1990. *The House of Nomura*. Londres, Bloomsbury (traduction française : *La maison Nomura. Légende et histoire secrète d'une dynastie japonaise*, Albin Michel, 1991).
- AMES (Walter), 1981. *Police and Community in Japan*. Berkeley, University of California Press.
- BAYART (Jean-François), ELLIS (Stephen), HIBOU (Béatrice), 1997. *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe.
- BOUSSOU (Jean-Marie), 1991. « Corruption à la japonaise ». *L'Histoire*, n° 142, pp. 38-45.
- BOUSSOU (Jean-Marie), 1995. « Cadeaux, réseaux et clientèles : la corruption au Japon » in Yves MÉNY et Donatella DELLA PORTA, *Démocratie et corruption*. Paris, La Découverte, pp. 131-145.
- DELFS (Robert), 1991. « Feeding on the sytem. Gangster play increasing role in business and politics ». *Far Eastern Economic Review*, 21 novembre, pp. 28-35.
- FABRE (Guilhem), 1999. *Les prospérités du crime. Trafic de stupéfiants, blanchiment et crises financières dans l'après-guerre froide*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- FUJIWARA (Hirotsu), 1985. *Tanaka Kakuei, Godfather of Japan*, Sapporo, Nihon shōkō shinkokai (édition japonaise : 1984).
- HIROSE (Takashi), 1997. *Shibutsu kokka* [L'État-propriété privée], Tokyo, Kobunsha.
- ITO (Hirotooshi), s.d. « Yakuza entrepreneurs active behind the scene ». <http://kaleido.smn.co.jp/topics/0117p01e.html>.
- JAMESON (Sam), 1998. « Japan's amoeba politics ». *IIPS News* 9 (4), hiver, p. 3.
- JOHNSON (Elmer), 1997. *Criminalization and Prisoners in Japan*. Carbondale, Southern Illinois University Press.
- KAPLAN (David), DUBRO (Alec), 1986. *Yakuza*. New-York, Addison-Wesley (traduction française : Ph. Picquier, 1990).
- KOBAYASHI (Naoki), 1998. « Does the Japanese Diet really want to stop sokaiya ? », *IIPS News* 9 (2), p. 5.
- KUJI (Tsutomu), YOKOTA (Hajime), 1997. *Seiji ga yugameru kōkyōjigyō* [Les travaux publics biaisés par la politique], Tokyo, Ryōfū shupan.
- KIKKAWA (Mototada), à paraître. « Le Japon et le cycle impérial du dollar », *Version Originale* (Le Japon, tel le Phoenix).
- L'HÉNORET (André), 1993. *Le clou qui dépasse. Histoires du Japon d'en-bas*, Paris, La Découverte.
- NATIONAL POLICE AGENCY, *White Paper on Japanese Police*, Tokyo, Japan Times, annuel.
- RAMSEYER (Mark) et MCCALL-ROSENBLUTH (Frances), 1993. *Japan's Political Marketplace*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

- ROTHACHER (Albrecht), 1993. « Yakuza. The socioeconomic roles of organized crime in Japan », *Internationales Asienforum* 24 (1-2), pp. 111-121.
- SEIZELET (Eric), 1990. *Monarchie et démocratie dans le Japon d'après-guerre*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- SEIZELET (Eric), 1997. « Le rôle du tribunal dans la résolution des conflits civils », in Jean-Marie BOUISSOU (dir.), *L'Envers du consensus*. Paris, Presses de Sciences Po, pp. 97-111.
- SCHILLING (Max), 1996. « Yakuza films : fading celluloid heroes », *Japan Quarterly* 43 (3), juillet-septembre, pp. 30-42.
- SOMMIER (Isabelle), 1998. *Les mafias*, Paris, Montchrestien.
- STERNGOLD (James), 1992. « Controversial film puts yakuza in spotlight », *Asahi Evening News*, 20 juin.
- TAKANO (Hajime), 1985. « Ministry of Finances and Yamaguchi-gumi », *Insider*, 15 mars.
- TANAKA (Seigen), 1993. *Tanaka Seigen jiden* [Autobiographie], Tokyo, Bungeishunju.
- US SENATE, Permanent Subcommittee on Investigations of the Committee on Governmental Affairs, 1993. *The New International Criminal and Asian Organized Crime*, Washington DC, US Gov. Printing Office.
- VENTURA (Rey), 1995. *Clandestin au Japon*, Ph. Picquier.
- Yomiuri shimbun shakai bu, 1998. *Kaichô wa naze jisatsu shita ka* [Pourquoi le PDG s'est-il suicidé ?], Tokyo, Yomiuri shimbun.

Sites Internet

Les plus utiles ont été :

- www.ccnet.com/~suntzu75/ykzarezf2.htm
(Viking Phoenix Web Page - Japan, Inc : Yakuza New Clips)
- www.la.meshnet.or.jp/BOOTSUI
(National center for the elimination of boryokudan)
- www.npa.go.jp/police_e.htm
(National Police Agency)
- www.smn.co.jp/topics/0070p0le.html
(« Insider », by Hajime Takano)